



Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM  
Conseil municipal

MARDI 1 JUILLET 2025 à 20h00

AVIS D’AFFICHAGE  
Liste des délibérations

Membres présents :

Roland ONIMUS, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Céline MIEHE, Anne DABRY, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD

Membres absents excusés :

Jean-Marc PILOT procuration à Frédéric BRENDER  
Edith ZANINETT procuration à Pierre REMY  
Claire RADZUWEIT procuration à Céline MIEHE  
Daniel GODINAT procuration à Roland ONIMUS

Membre non excusé :

Guillaume SEVIN

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal du 20 mai 2025**

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.  
Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 20 mai 2025.

**3. Demande de subvention - Musique Esperance**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve le versement d'une aide financière de 209 € à l'Association Musique Espérance ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**4. Convention relative à la pose d'un récepteur de télé-relève – Suez**

Après délibération, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 2 voix contre (Bernard RAILLARD, Jean-Luc LINDECKER) :

- approuve la convention relative à la pose d'un récepteur de télé-relève ;
- autorise M. le Maire à signer la présente convention.

**5. Convention de mutualisation d'équipement d'entretien des espaces verts – Plaque vibrante**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de mutualisation d'équipement d'entretien des espaces verts ;
- autorise M. le Maire à signer la présente convention.

**6. Acquisition d'une parcelle**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle section 3 n° 137/14 à l'euro symbolique ;
- dit que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant.

**7. Délégation de signature : information**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

**8. Informations communiquées par les Adjointes**

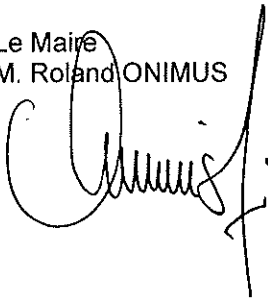
Le conseil municipal prend acte de ces informations.

**9. Divers**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

A Bantzenheim, le 08/07/2025

Le Maire  
M. Roland ONIMUS



La secrétaire  
Mme Vanessa MEYER

